



Le 20 juillet 2017

Madame Maud Ablain
Chargée de projet
Direction de l'Évaluation environnementale des projets nordiques et miniers
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques
675, Boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage, boîte 83
Québec, Québec G1R 5V7

Objet : Plan de gestion des émissions de poussières, Projet Akasaba Ouest
Dossier : 3211-16-015

Mme Ablain,

Dans le contexte où le MDDELCC a récemment publié une mise à jour du guide d'instructions pour la préparation et la réalisation d'une modélisation de la dispersion des émissions atmosphériques d'un projet minier (MDDELCC, 2017), une mise à jour du plan de gestion des émissions de poussières du projet Akasaba Ouest vous est présentée.

En effet, la mise à jour du guide minier apporte des changements au niveau des exigences du MDDELCC pour un projet en territoire public (section 4.3). Cette mise à jour stipule que le promoteur est tenu de respecter par modélisation les normes et critères aux récepteurs sensibles, alors que la limite d'application à 300 m est plutôt utilisée comme référence afin de s'assurer que les mesures d'atténuation courante sont appliquées.

Par conséquent, puisque l'évaluation des impacts sur la qualité de l'air du projet Akasaba Ouest ne montre aucun dépassement des normes et critères aux récepteurs sensibles, le scénario d'opération optimisé présenté aux sections 3.3.1.2 et 5.1.2 du rapport de modélisation (WSP, 2016) n'est plus requis. La mise à jour du plan de gestion des émissions de poussières supprime donc la section 9 « PROGRAMME DE GESTION DES SCÉNARIOS ALTERNATIFS ».

Également, nous profitons de l'occasion pour vous informer qu'une erreur s'est glissée dans la réponse à la question QCII-3b (N/Réf. : 1203-QST-007) transmis en Juillet 2016 concernant le taux d'extraction maximal journalier de stériles et de minerai. Nous confirmons donc que le taux d'extraction maximal quotidien de la fosse sera de 12 000 tonnes/jour de stériles et de minerai. La modélisation atmosphérique a été réalisée en considérant ce taux d'extraction qui sera maximal à l'année 3. Le tableau 5-4 de la question QCII-3a indique qu'aucun mort-terrain ne sera extrait à l'année 3.



AGNICO EAGLE

Pour toute question concernant cette correspondance, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veillez accepter, Mme Ablain, nos meilleures salutations.

Josée Brazeau, Biologiste M.env.
Coordonnatrice en environnement
Services techniques
Mines Agnico Eagle

p.j. Plan de gestion des émissions atmosphériques